**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION**

**D'UNE NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) POUR L’EXERCICE DES FONCTIONS DE SECRETAIRE DE MAIRIE D’UNE COMMUNE DE 2 000 à 3 500HABITANTS**

***Les mentions en italique constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

***(Attention****: L’agent doit avoir statutairement vocation, de par l’emploi qu’il occupe, à exercer les fonctions qui y ouvrent droit (CE 26 mai 2008 n°281913)).*

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

***Pour un fonctionnaire à temps non complet***

*Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,*

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale, **point 35 de l’annexe**,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* ... titulaire *ou stagiaire* sur le grade de ..., exerce depuis le ... les fonctions de **secrétaire de mairie d’une commune de 2 000 à 3 500 habitants***,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du…, Monsieur *(ou Madame)*... bénéficie d'une bonification indiciaire de **30 points** d'indice majorés.

***Si fonctionnaire à temps non complet***

*A compter du …, Monsieur (ou Madame) …bénéficie d’une bonification indiciaire de … points d’indice majorés au prorata du temps de travail.*

**Article 2 :**

Le présent arrêté cessera de s’appliquer en cas de changement de fonctions si ces dernières n’impliquent plus le versement de la présente nouvelle bonification indiciaire.

**Article 3 :**

*Le* *Directeur Général des Services (ou la secrétaire de mairie, le Directeur)* et le comptable de la collectivité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Comptable de la collectivité, au Président du Centre de Gestion.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,